

# Rapport sur les résultats ministériels de 2020-2021

**Agence d'évaluation d'impact du  
Canada**

L'honorable Steven Guilbeault C.P., député  
Ministre de l'Environnement et du  
Changement climatique et ministre  
responsable de l'Agence d'évaluation d'impact  
du Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2021.

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne dans la mesure où la source est indiquée en entier. Toutefois, la reproduction multiple de cette publication en tout ou en partie à des fins de redistribution nécessite l'autorisation écrite préalable de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0H3 ou [iaac.information.aeic@iaac-aeic.gc.ca](mailto:iaac.information.aeic@iaac-aeic.gc.ca).

**N° au catalogue** : En104-20F-PDF  
ISSN : 2563-3597

Le présent document est aussi publié en anglais sous le titre : Assessment Agency of Canada : 2020-21 Departmental Results Report

---

## Table des matières

De la part du Ministre .....	1
De la part du Président intérim.....	3
Coup d'œil sur les résultats.....	5
Résultats : ce que nous avons accompli .....	7
Évaluation d'impact.....	7
Services internes .....	18
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines ....	22
Dépenses réelles .....	22
Ressources humaines réelles .....	24
Dépenses par crédit voté .....	24
Dépenses et activités du gouvernement du Canada.....	25
États financiers et faits saillants des états financiers .....	25
Renseignements ministériels .....	27
Profil organisationnel .....	27
Raison d'être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons .....	27
Contexte opérationnel.....	27
Cadre de présentation de rapports .....	27
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes.....	28
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	28
Dépenses fiscales fédérales .....	29
Coordonnées de l'organisation.....	29
Annexe : définitions.....	30
Notes en fin d'ouvrage .....	34

---



## De la part du Ministre

À titre de ministre responsable de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence), je suis heureux de vous présenter le Rapport sur les résultats ministériels 2020-2021 de l'Agence.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sans précédent sur les Canadiens, situation qui a forcé les employés de l'Agence à travailler à distance. En 2020-2021, les employés se sont adaptés comme il se doit pour aider le gouvernement du Canada à respecter son engagement à l'égard d'un environnement plus sain et d'une économie plus durable au moyen de la réalisation transparente et efficace d'évaluations environnementales et d'évaluations d'impact de grande qualité. Ces évaluations permettent au gouvernement de prendre des décisions fondées sur des données probantes en ce qui concerne les grands projets de ressources naturelles et d'infrastructures.



En vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI), toutes les évaluations s'effectuent en collaboration avec les peuples autochtones, le public, d'autres intervenants, ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les Canadiens ont l'occasion d'exprimer leurs points de vue dès le début du processus et l'industrie a une meilleure compréhension de ce qui est exigé d'elle. Les évaluations de projet sont plus rigoureuses et efficaces, et les échéances, plus prévisibles.

L'Agence et le gouvernement du Canada déploient tous les efforts pour stimuler l'économie, promouvoir les investissements et protéger l'environnement. Nous continuons de soutenir les bons projets d'exploitation des ressources au Canada de manière responsable, opportune et transparente et d'assurer un avenir durable pour les générations futures.

Je vous invite à lire le Rapport sur les résultats ministériels pour vous familiariser avec les réalisations accomplies par l'Agence au cours de la dernière année. Et sachez que j'entends tout faire en mon pouvoir pour continuer à bâtir un avenir durable.

---

L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député  
Ministre de l'Environnement et du Changement  
climatique et ministre responsable de l'Agence  
d'évaluation d'impact du Canada



## De la part du Président intérim

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) est heureuse de présenter son Rapport sur les résultats ministériels, qui souligne ses réalisations et résultats de la dernière année.

En 2020-2021, l'équipe d'employés très qualifiés de l'Agence a aidé le ministre de l'Environnement et du Changement climatique à s'acquitter de ses responsabilités en veillant à mettre en œuvre la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) tout en travaillant au processus d'évaluation de manière significative et en collaboration avec de nombreux participants.

Étant donné que la mise en œuvre efficace du mandat de l'Agence est directement liée à l'économie mondiale et intérieure, l'Agence, à l'instar de bien d'autres institutions, a dû évaluer ses processus à la lumière de la pandémie et faire des ajustements temporaires. Elle a donc réagi à la pandémie en ajustant ses activités de consultation et en mettant en œuvre des approches souples pour permettre la participation significative des peuples autochtones, du public et des autres intervenants.

De plus, l'Agence a procédé à des activités de mobilisation et de collaboration avec les gouvernements locaux, provinciaux et territoriaux pour mener des évaluations et élaborer des politiques et des documents d'orientation. Elle a également travaillé en étroite collaboration avec les ministères fédéraux compétents et les organismes de réglementation fédéraux du cycle de vie afin de s'assurer que le processus d'évaluation satisfait les besoins de l'ensemble des décideurs et appuie les objectifs liés à l'approche « un projet, une évaluation ». Nous avons permis aux Canadiens d'avoir accès à de l'information sur les évaluations des projets désignés, le processus décisionnel et les activités d'application de la loi et de conformité au moyen du Registre canadien d'évaluation d'impact.

Au cours de la dernière année, l'équipe de l'Agence a continué de soutenir la transition continue et efficace des évaluations environnementales vers les évaluations d'impact et s'est attaquée aux difficultés et aux priorités majeures tout en faisant preuve de résilience, de capacité d'adaptation et de dévouement.



---

Terence Hubbard  
Président par intérim  
Agence d'évaluation d'impact du Canada





## Coup d'œil sur les résultats

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) est une institution fédérale qui relève du ministre de l'Environnement et du Changement climatique. En vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI), elle est la principale organisation fédérale responsable de la réalisation et de l'administration des évaluations environnementales et des évaluations d'impact. Elle est également la coordonnatrice de la Couronne pour la consultation des Autochtones au sujet des projets désignés. En dirigeant ces évaluations, l'Agence est chargée d'évaluer les effets positifs et négatifs des projets désignés sur l'environnement, l'économie, la société, la santé et le genre.

Une évaluation (environnementale ou d'impact) est un outil de planification et de prise de décision visant à faciliter la conception des projets ainsi que la participation des Autochtones, du public et des autres intervenants ; cet outil permet aussi de veiller à ce que des mesures appropriées soient définies et mises en place pour atténuer les impacts négatifs des projets désignés.

En 2020-2021, l'Agence a :

- effectué des évaluations environnementales et d'impact de grande qualité concernant les projets désignés et publié les premières déclarations de décision modifiées aux termes de la LEI ;
- élaboré des politiques et des orientations connexes en vertu de la LEI ainsi que des politiques et des procédures internes pour pouvoir mettre en œuvre la LEI de manière opportune et prévisible ;
- offert des subventions et des contributions pour soutenir la participation des autochtones, le renforcement des capacités, la participation du public et la recherche en matière d'évaluation d'impact ;
- aidé les autorités à remplir leurs obligations en vertu de la LEI en ce qui concerne les évaluations effectuées sur le territoire domaniale et à l'extérieur du Canada ;
- amélioré la compréhension et la gestion des effets cumulatifs en faisant avancer l'élaboration d'évaluations stratégiques et régionales, en collaboration avec d'autres instances et organisations ;
- fait avancer non seulement l'engagement du gouvernement du Canada à se réconcilier avec les peuples autochtones, mais aussi la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) au moyen du Comité consultatif autochtone, consolidant ainsi la capacité des collectivités autochtones et misant sur la relation collaborative pour mener les évaluations ;
- employé des méthodes adaptables pour s'assurer que les occasions de participation significatives offertes aux peuples autochtones, au public et aux intervenants se poursuivent durant la pandémie ;

- participé à des événements et des dialogues internationaux sur les accords multilatéraux concernant les évaluations d'impact, et s'est engagée auprès de gouvernements étrangers sur le renforcement des capacités liées aux évaluations d'impact et à la gouvernance ;
- engagé des dépenses de l'ordre de 76,9 millions de dollars et géré 446 équivalents temps plein.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats accomplis de l'Agence, consulter la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport.

## Résultats : ce que nous avons accompli

### Évaluation d'impact

**Description :** L'Agence réalise des évaluations de grande qualité portant sur les effets environnementaux, économiques, sociaux, sanitaires et relatifs aux genres, afin de soutenir la prise de décisions gouvernementales dans l'intérêt public. Les évaluations sont fondées sur des données probantes et veillent à ce que les effets positifs et négatifs et les répercussions sur les groupes autochtones et leurs droits soient pris en compte afin de favoriser la durabilité.

### Résultats :

Compte tenu de la transition continue de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012* (LCEE 2012) vers la LEI en 2020-2021, l'Agence a continué à mener à la fois des évaluations environnementales et des évaluations d'impact.

En 2020-2021, l'Agence a coordonné ses efforts afin d'assurer une prestation de service continue tout en minimisant les répercussions de la pandémie de COVID-19. Elle a ajusté ses activités de consultation et de mobilisation afin de privilégier la participation significative des peuples autochtones, du public et des autres intervenants dans les évaluations, en offrant des modalités plus souples au moyen des rencontres virtuelles et d'activités de diffusion continue en direct.

Lors des activités réalisées en collaboration avec d'autres instances, les groupes autochtones et des ministères et des organismes fédéraux en 2020-2021, l'Agence a amélioré la compréhension et la gestion des effets ou des problèmes cumulatifs en plus d'harmoniser les dispositions sur l'évaluation d'impact. De plus, elle s'est engagée auprès de ses partenaires signataires de traités modernes dans le but d'harmoniser les dispositions sur l'évaluation d'impact contenues dans leurs ententes avec celles de la législation fédérale.

#### En appui à l'avancement du processus de réconciliation avec les peuples autochtones, l'Agence a :

- élaboré un cadre stratégique interministériel sur les connaissances autochtones ;
- co-rédigé les évaluations avec le gouvernement de la Nation crie pour les projets miniers Rose (tantale) et James Bay (lithium) en vertu de la LCEE 2012 ;
- établi un modèle de consultation fondé sur le consensus collaboratif, qui a abouti à un dialogue réciproque significatif et à des efforts concrets pour comprendre et résoudre les problèmes ;
- fait avancer le processus de réconciliation avec les peuples autochtones en finançant la capacité communautaire au moyen du programme de soutien des capacités des autochtones et du programme de dialogue sur les politiques ;
- consulté le Comité consultatif autochtone quant à la manière de bâtir des relations respectueuses avec les peuples autochtones dans le cadre des évaluations d'impact ;
- fourni aux peuples autochtones de l'aide financière afin de leur permettre de donner leur rétroaction et leurs commentaires sur les versions provisoires des politiques futures, de renforcer leurs capacités et de participer aux évaluations d'impact.

## **Résultat ministériel : Des évaluations fondées sur la science, des données probantes et des faits qui entraînent des mesures d'atténuation minimisant les effets négatifs**

Comme le démontre le tableau ci-dessous, au début de l'exercice 2020-2021, il y avait 41 projets faisant l'objet d'une évaluation environnementale par l'Agence et huit évaluations renvoyées à une commission d'examen, en vertu de la LCEE 2012. Huit autres projets faisaient l'objet d'une évaluation par la Colombie-Britannique dans le cadre d'un processus d'évaluation par substitution en vertu de la LCEE 2012. En 2020-2021, le ministre a émis des déclarations de décision qui comprenaient des mesures d'atténuation pour quatre des projets évalués par l'Agence en vertu de la LCEE 2012. Les projets évalués étaient l'agrandissement du terminal portuaire de Contrecœur et trois projets de forage exploratoire de pétrole extracôtier (BHP Canada, Central Ridge et Passe Flamande). Le ministre a également émis une déclaration de décision concernant un projet évalué par une commission d'examen indépendante en vertu de la LCEE 2012, soit le projet de pôle logistique de Milton. L'émission de ces déclarations de décision termine le processus d'évaluation environnementale et fait passer ces projets à l'étape post-décisionnelle. En 2020-2021, une commission d'examen conjoint indépendante a tenu des audiences publiques concernant le projet de mine de charbon Grassy Mountain et a commencé à rédiger son rapport. Une commission d'examen conjoint indépendante a également été nommée pour poursuivre l'évaluation du projet de palladium de Marathon.

Pour ce qui est des projets assujettis à la LEI en 2020-2021, sept nouveaux projets ont été acceptés, rejoignant les sept projets déjà en phase de planification ou d'impact. L'Agence a émis des Avis de lancement et des Lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impact concernant deux projets, soit le pipeline Gazoduc et la mine aurifère Wasamac. En conséquence, ces deux projets sont passés à l'étape de l'étude d'impact du processus d'évaluation. Pour les projets qui en sont à la phase de planification, l'Agence, en s'appuyant sur les consultations auprès des autorités fédérales, d'autres instances, des groupes autochtones et du public, a préparé des sommaires des questions auxquels les promoteurs doivent donner suite, et elle a élaboré des Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact, qui établissent les informations et les études requises pour l'étude d'impact. L'Agence a également examiné 12 demandes de désignation de projet adressées au ministre en vertu de la LEI.

En 2020-2021, l'Agence a continué à réaliser des évaluations environnementales et d'impact de grande qualité, de manière opportune et prévisible. Compte tenu des circonstances et les difficultés associées à la pandémie de COVID-19, en particulier de ses répercussions sur les collectivités, les organisations et les intervenants, le ministre a prolongé les délais prescrits par la loi de cinq projets évalués en vertu de la LCEE 2012. Ces cinq projets sont le projet du Terminal 2 à Roberts Bank, le projet de pôle logistique de Milton, le projet Laurentia (Quai en eau profonde dans le port de Québec), le projet de palladium de Marathon et le projet de mine de charbon Grassy Mountain. Ces prolongations ont permis de s'assurer que les Canadiens et le public avaient suffisamment de temps pour participer efficacement à ces évaluations.

En outre, à la demande des promoteurs, le délai de 180 jours prévu pour achever l'étape préparatoire a été annulé de manière à offrir plus de temps pour les séances d'engagement auprès

des groupes autochtones et des autres participants. De même, les périodes de consultation publique ont été prolongées pour deux projets évalués en vertu de la LCEE 2012.

### Sommaire des évaluations en 2020-2021

Type et nombre d'évaluations entre le 1 <sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021			Décisions relatives à une évaluation prises entre le 1 <sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021		Évaluations en date du 31 mars 2021
Type d'évaluation	En cours au 1 <sup>er</sup> avril 2020	Entamées	Achevées	Arrêtées	En cours
<b>LCEE 2012</b>					
Évaluation environnementale réalisée par l'Agence	41	S.O.	4	2	35
Évaluation environnementale réalisée par une commission d'examen	8	S.O.	1	1	6
Évaluation environnementale par substitution	8	S.O.	0	0	8
<b>LEI</b>					
Étape préparatoire de l'évaluation d'impact	4	7	2	2 <sup>1</sup>	7
Évaluation d'impact réalisée par l'Agence	2	1	0	0	3
Évaluation d'impact réalisée par une commission d'examen	0	2 <sup>2</sup>	0	0	2
Évaluation d'impact par substitution	1	0	0	0	1
Évaluation régionale	1	0	0	0	1
Évaluation stratégique	1	1	1	0	1

Type et nombre d'évaluations entre le 1 <sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021			Décisions relatives à une évaluation prises entre le 1 <sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021		Évaluations en date du 31 mars 2021
Type d'évaluation	En cours au 1 <sup>er</sup> avril 2020	Entamées	Achevées	Arrêtées	En cours
<b>Remarques :</b>					
<p><sup>1</sup> Les décisions concernant les évaluations arrêtées à l'étape préparatoire de l'évaluation d'impact comprennent les évaluations arrêtées à la demande du promoteur et les projets pour lesquels il a été déterminé qu'une évaluation d'impact n'était pas nécessaire en vertu de la LEI.</p> <p><sup>2</sup> Les évaluations d'impact entamées réalisées par une commission d'examen comprennent le projet d'agrandissement de la mine Base de Suncor, qui a été renvoyé à une commission d'examen durant l'étape préparatoire, avant l'affichage de l'avis de début.</p>					
<b>Définitions :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Évaluation environnementale réalisée par l'Agence</b> : Évaluation environnementale réalisée par l'Agence en tant qu'autorité responsable en vertu de la LCEE 2012.</li> <li>• <b>Évaluation d'impact réalisée par l'Agence</b> : Évaluation des effets positifs et négatifs des projets désignés sur l'environnement, l'économie, la santé et la société. Elle comprend cinq étapes : étape préparatoire, étude d'impact, évaluation d'impact, décision et étape post-décisionnelle.</li> <li>• <b>Commission d'examen</b> : Évaluation environnementale ou d'impact réalisée par un groupe d'experts indépendants nommés par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique (LCEE 2012) ou le président de l'Agence (LEI) et soutenus par l'Agence.</li> <li>• <b>Par substitution</b> : Processus provincial d'évaluation environnementale ou d'impact pouvant remplacer une évaluation environnementale fédérale, mais pas la prise de décisions fédérale, si le ministre croit que le processus provincial remplace adéquatement une évaluation en vertu de la LCEE 2012 ou de la LEI.</li> <li>• <b>Évaluation régionale</b> : Évaluation qui examine les effets d'activités concrètes existantes ou futures menées dans une région.</li> <li>• <b>Évaluation stratégique</b> : Évaluation qui examine les politiques, les plans ou les programmes existants ou proposés du gouvernement du Canada relativement à l'évaluation d'impact. Les évaluations stratégiques peuvent également se concentrer sur des sujets pertinents à une évaluation d'impact.</li> </ul>					

En vertu de la LCEE 2012 et de la LEI, l'Agence est chargée de coordonner les consultations de la Couronne pour les évaluations réalisées par elle-même ou par une commission d'examen. Elle coordonne les consultations de la Couronne pour toutes les évaluations d'impact dirigées par le gouvernement fédéral en vertu de la LEI. En 2020-2021, au moyen de sa collaboration avec les collectivités autochtones, l'Agence s'est assurée que les répercussions potentielles d'un projet sur les droits des peuples autochtones ont été définies et que des mesures d'atténuation appropriées ou d'autres mesures d'accommodement ont été proposées pour faire face aux répercussions potentielles avant qu'une décision ne soit prise sur le projet. Par exemple, à la suite des consultations de la Couronne coordonnées par l'Agence auprès de six Premières Nations du Québec pour l'évaluation environnementale du terminal portuaire de Contrecoeur, les effets du projet seront atténués et les droits des six Premières Nations consultées seront respectés.

En collaboration avec les instances et les organisations compétentes, l'Agence a continué à planifier et à mettre en œuvre des évaluations régionales et des évaluations stratégiques. Le *Règlement visant des activités concrètes exclues (puits d'exploration au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador)* a été finalisé en vue de la première évaluation régionale (forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador) et est entré en vigueur le 4 juin 2020. L'objectif de ce règlement est d'améliorer l'efficacité des processus

d'évaluation visant ces projets tout en maintenant une norme élevée de protection environnementale.

Entre septembre 2020 et mars 2021, l'Agence a tenu 31 rencontres avec des collectivités autochtones afin d'aider à guider la planification et la conception de l'évaluation régionale visant la région du Cercle de feu (nord de l'Ontario). L'Agence et le gouvernement de l'Ontario ont discuté de questions relatives à la participation à l'évaluation régionale, notamment la possibilité d'élaborer une entente sur la réalisation conjointe de l'évaluation.

Durant l'exercice 2020-2021, le ministre a demandé à l'Agence de lancer un processus de mobilisation avec les peuples autochtones, les organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux et les organisations non gouvernementales en réponse à une demande du Conseil mohawk de Kahnawà:ke de réaliser une évaluation régionale une partie du fleuve Saint-Laurent. Entre novembre 2020 et avril 2021, l'Agence a organisé dix réunions avec les communautés autochtones, au cours desquelles elle a discuté de la raison d'être, de la portée, des objectifs et des résultats escomptés de l'évaluation régionale.

En 2020-2021, dans le cadre de son engagement à l'égard de la science et des données probantes, l'Agence a soutenu différentes initiatives liées aux évaluations d'impact, par exemple la recherche sur les effets positifs, les effets cumulatifs, les effets sur la santé, la société et l'économie et la communication scientifique. En partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines, l'Agence a fourni des fonds au Réseau d'expertise et de dialogue sur l'évaluation d'impact pour le projet « Promouvoir l'évaluation d'impact sur les systèmes socioécologiques du Canada ».

Pour appuyer la mise en œuvre de la LEI, l'Agence a consulté des experts, notamment le Comité consultatif autochtone, le Comité consultatif technique des sciences et des connaissances et le Conseil consultatif du ministre, sur un certain nombre de questions politiques et de documents d'orientation visant à fournir des avis sur la manière de réaliser des évaluations en vertu de la LEI. De plus, l'Agence a efficacement appuyé les autorités pour ce qui est de la mise en œuvre des exigences pour l'évaluation de plus de 800 projets sur le territoire domanial et à l'extérieur du Canada.

Au cours de la dernière année, l'Agence a continué à travailler avec des organisations et des partenaires internationaux et des gouvernements étrangers afin de s'assurer que le Canada

**En collaboration avec d'autres instances pour soutenir l'objectif « un projet, une évaluation », l'Agence a :**

- travaillé en étroite collaboration avec le Bureau d'évaluation environnementale (Environmental Assessment Office) de la Colombie-Britannique par l'entremise d'un comité sur la mise en œuvre de la collaboration afin d'élaborer des documents fédéraux-provinciaux harmonisés durant les évaluations d'impact ;
- travaillé avec l'Ontario à remettre sur pied une commission d'examen conjoint pour le projet de palladium de Marathon ;
- conclu une entente de collaboration avec le gouvernement du Québec concernant le projet Gazoduq, qui a été renvoyé à une commission d'examen intégré pour adhérer aux exigences à la fois de la LEI et de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (LRCE) ;
- co-rédigé l'évaluation des projets miniers Rose (tantale) et James Bay (lithium) avec le gouvernement de la Nation crie pour évaluer les répercussions que ces projets auront sur les droits des peuples autochtones.

satisfait ses obligations et s'acquitte de ses responsabilités internationales relativement à l'évaluation d'impact. Par exemple, l'Agence :

- s'est engagée auprès de l'US Council on Environmental Quality, de l'Environmental Protection Agency et du Department of State sur des enjeux stratégiques liés à l'évaluation d'impact et pour échanger des renseignements sur les projets ayant des impacts transfrontaliers potentiels ;
- a joué un rôle de leadership lors des activités de renforcement des capacités avec les représentants officiels de l'Argentine, de la Colombie et de l'Afghanistan ;
- a travaillé avec le Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et s'est impliquée activement avec d'autres ministères fédéraux pour veiller à l'application efficace de la *Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière* (Convention d'Espoo) au Canada.

En 2020-2021, le Comité consultatif technique s'est concentré sur trois secteurs prioritaires pour conseiller l'Agence : les effets cumulatifs, les effets positifs et les effets sur la santé, la société et l'économie. Le Comité consultatif autochtone a donné à l'Agence des conseils sur les principes relatifs au Cadre stratégique interministériel sur des connaissances autochtones et les principes relatifs aux ententes de collaboration entre elle et les Nations autochtones. Un sous-comité conjoint sur le savoir autochtone et la science occidentale a élaboré des recommandations pour l'Agence et les a présentées à l'International Association for Impact Assessment.

### **Résultat ministériel : Une évaluation qui prend en compte les commentaires des peuples autochtones, du public et des intervenants**

Tout au long de 2020-2021, la pandémie de COVID-19 a entraîné des difficultés au Canada. Pour de nombreuses collectivités autochtones, cette pandémie a exacerbé les enjeux, les pressions et les obstacles. En répondant à ces pressions, l'Agence a reconnu l'importance de prendre en compte la situation unique des collectivités autochtones tout en améliorant les possibilités et les moyens pour les peuples autochtones, le public et les intervenants de participer de manière significative au processus d'évaluation. À cette fin :

- Les peuples autochtones ont eu l'occasion de co-rédiger ou de diriger l'élaboration des chapitres d'une importance critique du rapport de consultation de la Couronne concernant le projet du Terminal 2 à Roberts Bank.
- Les groupes autochtones et le public ont été invités à participer à des séances virtuelles sur l'élaboration des conditions fédérales pour le projet de pôle logistique de Milton.
- En réponse directe à la pandémie de COVID-19, la commission d'examen conjoint du projet de mine de charbon Grassy Mountain a tenu la première audience publique entièrement virtuelle.



- Le renforcement de la participation des Autochtones a été soutenu par un financement au moyen de subventions à l'étape préparatoire des évaluations d'impact, notamment des possibilités d'élaborer de manière concertée le [Plan de partenariat et de mobilisation des Autochtones](#)<sup>i</sup> pour tous les projets en vertu de la LEI.

En 2020-2021, le [Programme de soutien des capacités autochtones](#)<sup>ii</sup> a fourni un soutien financier pour améliorer les activités de renforcement des capacités au sein des collectivités autochtones pour une participation significative au processus d'évaluation. Le financement provenant de ce programme a également soutenu la participation de 85 personnes inscrites issues de collectivités et d'organisations autochtones à la première Conférence nationale annuelle sur le renforcement des capacités autochtones pour les évaluations d'impact. Organisée par l'Agence, cette conférence est un forum annuel au cours duquel les peuples autochtones peuvent discuter des pratiques exemplaires, des outils et des leçons apprises grâce à la collaboration. De plus, de l'aide financière a été fournie aux groupes autochtones pour soutenir leur capacité à donner de la rétroaction sur le [Guide du praticien sur les évaluations d'impact fédérales](#)<sup>iii</sup> de l'Agence.

Par le truchement du [Programme de dialogue sur les politiques](#)<sup>iv</sup>, les organisations ont reçu du financement pour élaborer des sujets qui amélioreraient la participation des Autochtones, par exemple la collaboration, les modèles de gouvernance des évaluations dirigées par les Autochtones, la DNUDPA et la résolution des conflits intra et intergroupes.

#### **Approches de collaboration pour la consultation des peuples autochtones :**

Comité consultatif autochtone (CCA) et Comité consultatif technique (CCT) : Afin de collaborer aux approches liées aux savoirs autochtone et scientifique, le CCA et le CCT ont tenu deux réunions virtuelles conjointes.

Programme de soutien des capacités autochtones : Pour soutenir le renforcement des capacités au sein des collectivités autochtones, le programme a permis de conclure des ententes avec 31 organisations et collectivités autochtones.

Respecter les droits des peuples autochtones : Les activités de mobilisation dirigées par l'Agence à l'intention des groupes autochtones dans le cadre des projets rendus à l'étape préparatoire ont inclus tous les groupes autochtones susceptibles d'être touchés. Les efforts de consultation ont tenu compte de la gravité des effets négatifs potentiels sur les peuples autochtones et leurs droits.

Projet Gazoduq : L'ouverture aux nouveaux modèles de consultation à l'étape préparatoire du projet Gazoduq a abouti à la création de « Mamo Aki », un collectif autochtone représentant les droits et les intérêts de huit bandes individuelles des Premières Nations de l'Ontario et du Québec. Le modèle d'aide financière aux participants de l'Agence a été adapté de manière à soutenir cette forme d'engagement collectif.

Projet de mine de charbon Grassy Mountain : Les audiences publiques de la commission d'examen conjoint ont été tenues virtuellement par Zoom et diffusées en direct sur YouTube. Plus de 100 personnes ont participé aux audiences publiques virtuelles, dont des membres du public, des représentants de groupes autochtones, des organisations non gouvernementales, des gouvernements municipaux et des experts et les flux YouTube ont été visionnés plus de 30 000 fois.

En 2020-2021, l'Agence a continué de gérer et d'administrer le Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre) en ligne. Par l'entremise de ce dernier, l'Agence a offert au public, aux peuples autochtones et aux autres intervenants des occasions de participer virtuellement au processus d'évaluation. En outre, l'Agence a intégré au Registre l'information fournie par les promoteurs, la rendant ainsi accessible aux intéressés. On retrouve donc dans le Registre, entre autres, l'affichage des descriptions détaillées des projets, ainsi que les commentaires provenant du public, des intervenants et des groupes autochtones, y compris les conseils offerts par les autorités fédérales expertes.

De plus, par le truchement de la [Plateforme de sciences et de données ouvertes](#)<sup>v</sup>, l'Agence a activement fait la promotion d'une visibilité accrue de la science et des données probantes en offrant une expertise et un contenu partagé pour soutenir les objectifs du gouvernement du Canada en matière d'effets cumulatifs. Pour éclairer les processus décisionnels et accroître la confiance envers le fait que les commentaires et les points de vue d'une vaste gamme de participants aux évaluations ont été entendus, l'Agence a également géré une plateforme de participation publique en ligne pour faciliter la transparence et la présentation de commentaires publics sur les projets.

Par ailleurs, dans le souci de s'ajuster aux répercussions de la pandémie de COVID-19, l'Agence a communiqué régulièrement avec les collectivités autochtones afin de respecter le niveau de priorité accordé aux consultations sur les projets. Pour consolider la communication et améliorer la transparence, un bulletin trimestriel sur la participation des Autochtones et l'évaluation d'impact a été envoyé aux collectivités et aux organisations autochtones, dans lequel elles retrouvaient de l'information sur les enjeux stratégiques, les ateliers, les formations et les possibilités de participation à venir. Tout au long de la pandémie, le personnel de l'Agence a également :

- demandé aux collectivités et aux organisations autochtones ce que l'Agence pourrait leur fournir afin de les soutenir, et d'être un partenaire mutuellement bénéfique ;
- fait preuve de souplesse en repoussant les dates limites et en prolongeant les délais ;
- fait appel à différentes plateformes, par exemple Zoom et YouTube (diffusion continue en direct), pour améliorer les activités de mobilisation de sorte qu'elles soient plus significatives.

En 2020-2021, divers outils numériques ont permis d'avoir un dialogue bidirectionnel concernant les importants problèmes liés aux projets afin d'assurer la continuité de ces derniers durant la pandémie. Cependant, l'Agence s'est dite prête à reprendre les consultations en personne auprès des groupes autochtones intéressés par ce genre de consultations lorsqu'il était sécuritaire de le faire. Pour faciliter cette façon de faire, elle a élaboré une approche axée sur le consentement pour reprendre le dialogue en vis-à-vis, qui comprenait des protocoles de sécurité, des principes directeurs et de la formation pour les équipes de consultation. L'Agence s'est dite prête à partager ces protocoles, à en discuter et à les adapter aux collectivités autochtones, selon les besoins.

## Résultat ministériel : Déclarations de décision respectées

Pour que les projets approuvés puissent suivre leur cours, le processus d'évaluation a procédé à la mise en place de conditions claires, mesurables et applicables que les promoteurs de projet doivent respecter, notamment des exigences relatives aux mesures d'atténuation et aux programmes de suivi. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, l'Agence a ajusté les activités d'inspection afin de prioriser la santé et la sécurité des Canadiens en s'acquittant de sa responsabilité en matière de vérification de la conformité. Là où les inspections ne pouvaient se faire sur place, des inspections hors site – qui comprenaient l'examen de documents et des discussions avec les promoteurs – ont été menées pour vérifier la conformité et s'assurer que les promoteurs prenaient les mesures nécessaires pour respecter les déclarations de décision.

En 2020-2021, le ministre a émis des déclarations de décision qui contenaient des conditions exécutoires concernant cinq projets, à savoir : le projet de pôle logistique de Milton, le projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecoeur, et les trois projets de forage exploratoire de pétrole extracôtier (BHP Canada, Central Ridge et Passe Flamande). De plus, des déclarations de décision modifiées ont été émises concernant trois projets, à savoir : Mine souterraine Kemess, Terminal d'exportation de GNL Canada, et Mine Hardrock.

En 2020-2021, l'Agence a communiqué de l'information, offert des possibilités de formation et procédé à des activités de sensibilisation et de consultation auprès des promoteurs, des peuples autochtones, des membres du public et des intervenants afin d'encourager la conformité aux déclarations de décision et à la LEI. Pour assurer la conformité à la LEI et aux conditions comprises dans les déclarations de décision remises aux promoteurs, l'Agence a mené deux inspections sur place et 24 inspections hors site.

Lorsque c'était nécessaire, elle a mis en œuvre des mesures d'application de la loi pour s'assurer que les promoteurs prennent des mesures correctives pour éviter les effets négatifs. En 2020-2021, l'Agence a fait paraître un avis de non-conformité concernant le projet Rainy River et mis en œuvre des activités de promotion de la conformité pour s'assurer que des mesures correctives sont prises pour rétablir la conformité et éviter les effets négatifs.

Pour toutes les déclarations de décision, l'Agence a continué à donner aux promoteurs, groupes autochtones, intervenants et membres du public la possibilité de commenter les conditions potentielles avant qu'elles soient soumises en vue de leur prise en compte dans la déclaration de décision. En 2020-2021, par le biais du Registre, l'Agence a organisé des périodes de consultation publique au sujet des conditions potentielles pour les cinq projets ayant reçu des déclarations de décisions ainsi que pour : le projet minier Rose lithium-tantale, le projet Laurentia (Quai en eau profonde dans le port de Québec – secteur Beauport) et le projet de réservoir hors cours d'eau de Springbank. L'Agence a également consulté le public concernant les modifications proposées à la déclaration de décision relativement aux projets suivants : Mine souterraine Kemess, Terminal d'exportation de GNL Canada, et Mine Hardrock.

## **Analyse comparative entre les sexes plus**

Pour ce qui est des évaluations assujetties à la LCEE 2012, l'Agence a effectué une [analyse comparative entre les sexes plus \(ACS+\)<sup>vi</sup>](#) relativement aux projets qui nécessitaient une décision du gouverneur en conseil quant à savoir si les effets environnementaux négatifs importants étaient justifiables dans les circonstances.

En vertu de la LEI, les recoupements du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires doivent être pris en compte dans le cadre de l'évaluation d'impact des projets désignés. Cela comprend l'étape de la prise de décisions du processus d'évaluation d'impact, au cours de laquelle l'Agence intègre l'ACS+ dans les documents fournis au ministre de l'Environnement et du Changement climatique et au Cabinet afin de soutenir leurs décisions aux termes de la LEI.

Pour ce qui est des premiers projets pris en compte dans le processus d'évaluation d'impact, des exigences ont été intégrées afin d'examiner les effets que les projets pourraient avoir sur divers groupes de Canadiens ; ces exigences tiennent également compte des enjeux que le public et les collectivités autochtones jugent importants.

L'Agence exige la mise en œuvre de l'ACS+ lors de l'élaboration des études d'impact par le promoteur. Les exigences de l'ACS+ sont établies dans les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact remises aux promoteurs et appuyées par l'orientation publique sur [l'analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de l'évaluation d'impact<sup>vii</sup>](#).

L'Agence finance la recherche pour faire avancer la pratique de l'évaluation d'impact, notamment dans le cadre de l'ACS+, et appuie le développement d'outils et d'orientations pour la mise en œuvre de l'ACS+ dans le cadre de l'évaluation d'impact pour soutenir la participation inclusive au processus d'évaluation d'impact.

## **Expérimentation**

Pour améliorer la qualité des traductions et la vitesse de production, l'Agence a piloté l'utilisation de DeepL Advanced et de SDL MT Edge, qui produisent une traduction alimentée par intelligence artificielle. Le but de cet essai était de voir si l'outil de traduction représentait fidèlement, dans la langue cible, le sens des termes techniques et de phrases fréquemment utilisés au sein de l'Agence. Cependant, à l'heure actuelle, l'essai est toujours en cours et n'a pas encore été formellement achevé, de sorte que les résultats ne sont pas encore disponibles.

En outre, l'Agence a utilisé NVivo, un logiciel d'analyse qualitative des données doté de fonctionnalités avancées qui permet d'extraire des informations d'un sous-ensemble de commentaires. L'essai visait à évaluer le traitement du langage naturel, une forme d'intelligence artificielle qui aide les machines à « lire » les textes en simulant la capacité humaine à comprendre le langage. Avec NVivo, l'Agence a :

- traité les commentaires du public en encodant et en classant différentes informations dans un seul document. Par exemple, différents paragraphes d'un document pouvaient être organisés rapidement en différentes catégories ou sujets. Le logiciel a permis de regrouper des informations sur le même sujet provenant de différents documents ;
- réalisé des recherches sur les documents d'évaluation environnementale. L'Agence a utilisé NVivo pour trouver rapidement des informations dans tous les documents d'évaluation d'impact pertinents, au lieu de rechercher un seul mot à la fois dans un document, ce qui a permis de gagner du temps. Une telle fonctionnalité est essentielle pour rédiger des rapports, faire des demandes de renseignements ou préparer des réunions. Par exemple, le personnel de l'Agence a pu rassembler efficacement les informations sur la qualité de l'air ou une espèce en péril dans diverses études d'impact, les demandes d'information de l'Agence, les avis des ministères experts et les documents des consultations auprès des Autochtones. De plus, NVivo a également contribué à la constitution d'une mémoire organisationnelle au sein de l'Agence.

## Résultats atteints

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Des évaluations fondées sur la science, les faits et les données probantes et donnant lieu à des mesures d'atténuation qui permettent de minimiser les effets négatifs	Pourcentage des projets pour lesquels les mesures d'atténuation ont été efficaces	90 %	2020-2021	100 %	100 %	100 %
Évaluation qui prend en compte les commentaires des peuples autochtones, du public et des intervenants	Pourcentage des évaluations auxquelles les peuples autochtones ont participé	100 %	2020-2021	100 %	100 %	100 %
	Pourcentage des évaluations environnementales auxquelles le public et les	100 %	2020-2021	100 %	100 %	100 %

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
	intervenants ont participé					
Déclarations de décision conformes	Pourcentage de projets conformes aux conditions des déclarations de décision	90 %	2020-2021	82 %	90 %	92 %

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2020-2021
66 651 607	66 651 607	71 429 291	67 200 184	548 577

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein réels 2020-2021	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2020-2021
373	367	-6

Les renseignements sur les ressources finances, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de l'Agence sont disponibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>viii</sup>.

## Services internes

### Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes désignent les

activités et les ressources des 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du ministère. Les 10 catégories de services sont :

- ▶ services de gestion des acquisitions ;
- ▶ services de communication ;
- ▶ services de gestion des finances ;
- ▶ services de gestion des ressources humaines ;
- ▶ services de gestion de l'information ;
- ▶ services des technologies de l'information ;
- ▶ services juridiques ;
- ▶ services de gestion du matériel ;
- ▶ services de gestion et de surveillance ;
- ▶ services de gestion des biens.

Pour que l'Agence respecte ses priorités, atteigne ses résultats et se conforme au cadre stratégique du gouvernement du Canada, la prestation des services internes doit se faire de façon rentable et opportune. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les priorités de l'Agence étaient le déploiement rapide d'outils numériques pour permettre aux employés de travailler à distance ainsi que la santé et la sécurité des employés.

Au cœur de la pandémie et des préoccupations croissantes concernant les divers obstacles et formes de discrimination au sein de la société, l'Agence a élaboré un plan d'action en matière de diversité, d'inclusion et d'équité en emploi, qui expose son engagement à respecter les valeurs de respect et d'inclusion. Conformément à ce plan, des groupes sanctuaires ont été créés afin d'offrir un espace à tous les groupes et partenaires dignes d'équité pour :

- approfondir leur compréhension et casser leur jugement ;
- écouter activement et respecter les points de vue des autres ;
- se sentir encouragés à partager des commentaires, des recommandations, des histoires et des expériences vécues ;
- parler sans gêne ou crainte des conséquences.

En 2020-2021, l'Agence a continué à soutenir un comité mixte de la santé mentale pour examiner sa stratégie sur la santé mentale 2021-2023 et assurer la prestation de rencontres sur les pressions liées au travail qui perturbent la santé mentale des employés. Les gestionnaires et les superviseurs du comité ont piloté le programme de certification Leadership en santé mentale au travail. En plus du soutien du programme d'aide aux employés offert par Morneau Shepell, l'Agence a introduit [Solutions Mieux-être LifeWorks](#)<sup>ix</sup>, une plateforme numérique qui propose des solutions personnalisées pour aider les employés à avoir une bonne santé et à se sentir mieux.

Chaque mois, l'Agence a partagé des ressources en santé mentale avec tous les employés et organisé de nombreuses activités pour les garder motivés, même dans un environnement de travail virtuel.

En appui à la LEI, l'Agence est résolue à bâtir et soutenir l'effectif nécessaire à la réalisation d'évaluations de grande qualité. Aussi a-t-elle affiché plusieurs possibilités d'emploi pour inviter les intéressés à rejoindre ses rangs et mis en œuvre le groupe de travail du directeur général sur la gestion des talents, qui a pour but d'assurer une gestion des talents harmonieuse à l'échelle de l'Agence. Par l'entremise de ce groupe de travail, l'Agence a piloté un cadre de la mobilité des carrières reposant sur les places appropriées de l'employé dans le tableau des talents, à commencer par les employés qui étaient prêts à recevoir des promotions.

En 2020-2021, l'Agence a commencé à prendre de la maturité et à réorienter ses efforts ; ainsi, elle est passée d'un accroissement de l'effectif à un investissement dans la croissance et le perfectionnement professionnels des employés au moyen de possibilités d'apprentissage officialisées en matière de langues officielles, de formation interne en langue seconde et de gestion de la formation et de l'encadrement.

Parmi les autres priorités définies par l'Agence pour soutenir son personnel, mentionnons le fait de s'assurer que ses employés disposent de locaux appropriés et d'un équipement de bureau suffisant. Elle a déployé des efforts pour offrir des locaux et affecter les ressources financières appropriées, de manière diligente et rigoureuse, à la mesure de sa croissance. À cette fin, l'Agence a également mis sur pied un nouveau comité pour orienter l'affectation continue des ressources humaines et financières.

Elle a également continué à diriger le Cadre de l'initiative horizontale afin d'assurer le fonctionnement du système d'évaluation d'impact en partenariat avec huit autres ministères et organismes fédéraux. En 2020-2021, en plus de surveiller le rendement de manière continue, l'Agence a lancé l'évaluation horizontale, en collaboration avec les ministères et organismes partenaires. Cette évaluation devrait être terminée en 2022-2023.

Au chapitre de la fourniture de documents de communication pour les évaluations environnementales et d'impact, l'Agence a :

- élaboré des plans de communication stratégiques aux fins de décision ;
- fait valoir les possibilités de participation et communiqué les jalons ;

**Principales initiatives visant à soutenir un milieu de travail sain et inclusif :**

- Comité d'orientation national sur la santé et la sécurité au travail
- Comités locaux sur la santé et la sécurité au travail dans tous les bureaux régionaux
- Gestion de la pandémie et du retour au travail
- Mise en place de procédures ergonomiques
- Familiarisation des employés avec les procédures appropriées relativement à leur travail à distance
- Espaces sécuritaires pour tous les groupes et partenaires dignes d'équité
- Activités d'apprentissage sur l'équité en emploi, la diversité et l'inclusion
- Formation sur une variété d'enjeux autochtones



- conçu et diffusé des produits de communication proactifs, par exemple des affichages sur les médias sociaux et des pages Web nouvelles ou révisées ;
- répondu aux demandes de renseignements des médias ;
- fait traduire divers documents, entre autres les sommaires des questions, les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact, les conditions liées aux projets et les rapports d'évaluations environnementales.

Pour faire avancer sa vision de l'amélioration technologique continue, l'Agence a conçu et offert des solutions techniques pour l'interface Web de son Registre public, et ce, afin d'améliorer l'expérience utilisateur globale. Une nouvelle interface de cartographie interactive a été mise en œuvre pour aider à comprendre les impacts potentiels près d'une région géographique d'intérêt. De même, elle a mis en place une méthode d'authentification sécurisée pour présenter des commentaires en ligne. En outre, le lancement du nouveau portail des promoteurs a permis de s'assurer que la soumission des documents est sûre, facilitant ainsi la tâche aux promoteurs dans le processus d'évaluation.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2020-2021
9 831 788	9 831 788	9 031 688	9 683 305	-148 483

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

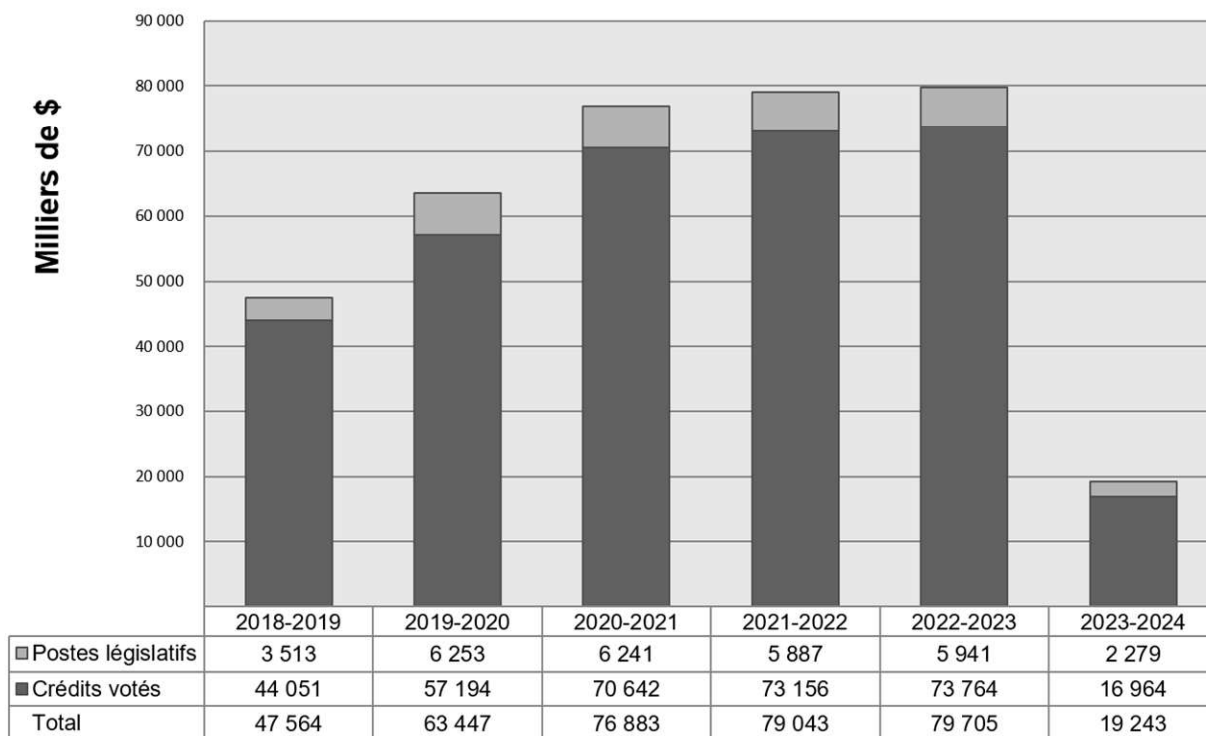
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein réels 2020-2021	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2020-2021
74	79	5

## Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

### Dépenses réelles

#### Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère

Le graphique qui suit présente les dépenses prévues (votées et obligatoires) au fil du temps.



Les dépenses engagées par l'Agence ont augmenté régulièrement depuis 2019, principalement en raison de la préparation et de la mise en œuvre de son mandat élargi dans le cadre du nouveau processus d'évaluation d'impact. Les dépenses de l'Agence sont maintenant stables et elles le resteront, relativement, jusqu'en 2022-2023. Le financement pour la mise en œuvre du nouveau régime d'évaluation d'impact prend fin le 31 mars 2023, ce qui explique la baisse des dépenses en 2023-2024. L'Agence travaille à une nouvelle proposition de renouvellement du financement pour 2023-2024 et les années subséquentes.

Le tableau suivant présente les dépenses historiques ainsi que les dépenses prévues pour la responsabilité essentielle et les services internes de l'Agence.

## Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et Services internes	Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2018-2019	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2019-2020	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021
Évaluation d'impact	66 651 607	66 651 607	68 846 398	69 422 791	71 429 291	37 406 567	53 122 081	67 200 184
Sous-total	66 651 607	66 651 607	68 846 398	69 422 791	71 429 291	37 406 567	53 122 081	67 200 184
Services internes	9 831 788	9 831 788	10 196 539	10 281 906	9 031 688	10 157 454	10 324 816	9 683 305
Total	76 483 395	76 483 395	79 042 937	79 704 697	80 460 979	47 564 021	63 446 897	76 883 489

Le total des autorisations pouvant être utilisées comprend tous les éléments approuvés dans le processus des budgets, pour l'exercice 2020-2021. Les écarts entre le budget principal des dépenses, les dépenses prévues, le total des autorisations et les dépenses réelles découlent en grande partie de l'ordre des principaux éléments du cycle financier. Le budget principal des dépenses, tel qu'approuvé au printemps par le Parlement lors du transfert des crédits initiaux, constitue la première étape du cycle financier.

Dans le budget 2018, il a été annoncé que l'Agence recevrait un nouveau financement de 258,6 millions de dollars sur cinq ans (se terminant en 2022-2023) afin d'appuyer la mise en œuvre du nouveau processus d'évaluation d'impact. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation en août 2019, l'Agence s'approche maintenant d'un état stable en ce qui a trait à son budget de fonctionnement et à ses niveaux de dotation. Le total des autorisations disponibles pour 2020-2021 s'élevait à 80,5 millions de dollars.

L'écart de 3,6 millions de dollars entre le total des autorisations disponibles pour 2020-2021 (80,5 M\$) et les dépenses réelles (76,9 M\$) découle essentiellement des délais provoqués par la pandémie de COVID-19. Une partie de cet écart (0,5 M\$) peut être attribuée aux perturbations des activités de consultation du programme de paiements de transfert de l'Agence et à une réduction des dépenses de déplacement (1,6 M\$), découlant des répercussions de la pandémie de COVID-19 d'un bout à l'autre du Canada.

## Ressources humaines réelles

### Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes

Responsabilités essentielles et Services internes	2018-2019 Équivalents temps plein réels	2019-2020 Équivalents temps plein réels	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023
Évaluation d'impact	252	335	373	367	369	370
Sous-total	252	335	373	367	369	370
Services internes	57	70	74	79	73	73
Total	309	405	447	446	442	443

Les équivalents temps plein (ETP) mesurent l'étendue selon laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. Ils sont calculés comme un rapport entre les heures de travail attribuées et les heures de travail prescrites. Les heures de travail prescrites sont établies dans les conventions collectives.

L'Agence a eu recours à 446 ETP en 2020-2021, une hausse de 41 (+ 10 %) par rapport aux niveaux de 2019-2020. Cette augmentation s'explique essentiellement par le besoin accru de ressources pour soutenir le mandat élargi de l'Agence. Les niveaux de dotation réels pour 2020-2021 sont harmonisés avec ceux prévus pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2021.

## Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives de l'Agence, consulter les [Comptes publics du Canada de 2020-2021](#)<sup>x</sup>.

## Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de l'Agence avec les activités et les dépenses du gouvernement du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xi</sup>.

## États financiers et faits saillants des états financiers

### États financiers

Les états financiers (non audités) de l'Agence pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 se trouvent sur le site [Web de l'Agence](#)<sup>xii</sup>.

### Faits saillants des états financiers

#### État condensé des opérations (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2020-2021	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2019-2020	Écart (résultats réels de 2020-2021 moins résultats prévus de 2020-2021)	Écart (résultats réels de 2020-2021 moins résultats réels de 2019-2020)
Total des charges	85 551 048	86 896 425	74 280 781	1 345 377	12 615 644
Total des revenus	3 100 000	3 136 944	2 374 409	36 944	762 535
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	82 451 048	83 759 481	71 906 372	1 308 433	11 853 109

L'augmentation de 17 % dans les dépenses totales entre 2019-2020 et 2020-2021 s'explique essentiellement par la première année complète du mandat élargi de l'Agence, puisque la nouvelle législation est entrée en vigueur le 28 août 2019. De même, la différence de 11,9 millions caractérisant le coût net des activités entre les résultats réels de 2019-2020 et ceux de 2020-2021 est essentiellement attribuable à la première année complète du mandat élargi de l'Agence. En 2020-2021, des revenus de 3,1 millions de dollars ont été prévus en tant que coûts récupérables associés aux activités des évaluations par des commissions d'examen. Le montant des revenus réels collecté s'élevait à 3,1 millions de dollars.

**État condensé de la situation financière (non audité) en date du 31 mars 2021 (en dollars)**

Renseignements financiers	2020-2021	2019- 2020	Écart (2020-2021 moins 2019-2020)
Total des passifs nets	11 683 420	13 496 265	-1 812 845
Total des actifs financiers nets	6 976 584	10 758 417	-3 781 833
Dette nette du Ministère	-4 706 836	-2 737 849	-1 968 987
Total des actifs non financiers	740 623	503 320	237 303
Situation financière nette du Ministère	-3 966 213	-2 234 529	-1 731 684

Le passif net total de l'Agence comprend principalement les comptes fournisseurs et les charges pour les prestations futures des employés, les vacances et les congés compensatoires. De 2019-2020 à 2020-2021, le passif a diminué de 1,8 million, une diminution essentiellement attribuable à une quantité moindre de comptes créditeurs permanents et aux différences typiques dans l'ordre du cycle normal des comptes créditeurs. De 2019-2020 à 2020-2021, les actifs financiers nets ont également diminué de 3,8 millions, une diminution essentiellement attribuable à la diminution des provisions pour les créances douteuses et des montants provenant du Trésor public. Ce dernier correspond au compte dans lequel le gouvernement dépose les impôts et les revenus puis duquel il retire les sommes nécessaires pour couvrir les frais des services publics.

## Renseignements ministériels

### Profil organisationnel

**Ministre de tutelle :** L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député, ministre de l'Environnement et du Changement climatique

**Administrateur général :** Terence Hubbard, président par intérim

**Portefeuille ministériel :** Environnement

**Instruments habilitants :** [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale \(2012\)](#)<sup>xii</sup> et [Loi sur l'évaluation d'impact](#)<sup>xiii</sup>

**Année d'incorporation ou de création :** 1994

**Autres :** La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* est soutenue par trois règlements : le Règlement désignant les activités concrètes, le Règlement sur les renseignements à inclure dans la description d'un projet désigné et le Règlement sur le recouvrement des frais.

La *Loi sur l'évaluation d'impact* est soutenue par quatre règlements et un arrêté ministériel : le *Règlement sur les activités concrètes*, le *Règlement sur les renseignements et la gestion des délais*, le *Règlement sur le recouvrement des coûts* (maintenu depuis l'abrogation de la LCEE 2012), le *Règlement visant des activités concrètes exclues (puits d'exploration au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador)* et l'*Arrêté désignant des catégories de projets*. L'Agence soutient son président qui est aussi l'administrateur fédéral en vertu de la *Convention de la baie James et du Nord québécois* et de la *Convention du Nord-Est québécois*.

### Raison d'être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons

La section « Raison d'être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons » est accessible sur le [site Web de l'Agence](#)<sup>xiv</sup>.

Pour plus de renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du Ministère, consulter la [lettre de mandat du ministre](#)<sup>xv</sup>.

### Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel sont accessibles sur le [site Web de l'Agence](#)<sup>xvi</sup>.

### Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels de l'Agence pour 2020-2021 sont illustrés ci-dessous.

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle: Évaluation d'impact		Services internes
	Resultat ministériel : Des évaluations fondées sur la science, les faits et les preuves et donnant lieu à des mesures d'atténuation qui permettent de minimiser les effets indésirables.	Indicateur : Pourcentage de projets pour lesquels les mesures d'atténuation se sont révélées efficaces.	
	Resultat ministériel: Des évaluations qui tiennent compte des commentaires des peuples autochtones, du public et des intervenants.	Indicateur : Pourcentage d'évaluations auxquelles ont participé les peuples autochtones.	
		Indicateur : Pourcentage d'évaluations auxquelles ont participé le public et les intervenants.	
	Resultat ministériel: Les déclaration de décision sont respectées.	Indicateur : Pourcentage de projets pour lesquels les conditions énoncées dans la déclaration de décision sont respectées.	

Répertoire des programmes	Programme : Élaboration de politiques en matière d'évaluation d'impact
	Programme : Réalisation des évaluations

## Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Les renseignements sur les financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de l'Agence sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xvii</sup>.

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web de l'Agence](#)<sup>xviii</sup> :



- ▶ Rapports sur les achats écologiques
- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- ▶ Analyse comparative entre les sexes plus
- ▶ Initiatives horizontales
- ▶ Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes

## Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)<sup>xix</sup>. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes, ainsi qu'aux évaluations et à l'ACS Plus reliées aux dépenses fiscales.

## Coordonnées de l'organisation

### Adresse postale

Agence d'évaluation d'impact du Canada  
Place Bell Canada, 160, rue Elgin, 22<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0H3 CANADA

**Téléphone :** 613-957-0700

**Télécopieur :** 613-957-0862

**Courriel :** [iaac.information.aeic@canada.ca](mailto:iaac.information.aeic@canada.ca)

**Site Web :** <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact.html>

## **Annexe : définitions**

### **crédit** (*appropriation*)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### **dépenses budgétaires** (*budgetary expenditures*)

Dépenses de fonctionnement et en capital ; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers ; et paiements à des sociétés d'État.

### **responsabilité essentielle** (*core responsibility*)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

### **plan ministériel** (*Departmental Plan*)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

### **priorité ministérielle** (*departmental priority*)

Plan ou projet qu'un ministère a choisi de cibler et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation des résultats ministériels souhaités.

### **résultat ministériel** (*departmental result*)

Une conséquence ou un résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

### **Indicateur de résultat ministériel** (*departmental result indicator*)

Une mesure quantitative du progrès réalisé par rapport à un résultat ministériel.

### **cadre ministériel des résultats** (*departmental results framework*)

Un cadre qui relie les responsabilités essentielles du ministère à ses résultats ministériels et à ses indicateurs de résultats ministériels.

### **rapport sur les résultats ministériels** (*Departmental Results Report*)

Rapport d'un ministère qui présente les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

**expérimentation** (*experimentation*)

La tenue d'activités visant à étudier, à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'étayer la prise de décisions fondée sur des éléments probants, et à améliorer les résultats pour les Canadiens en apprenant ce qui fonctionne, pour qui et dans quelles circonstances. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles approches), mais en est différente, car elle comporte une comparaison rigoureuse des résultats. À titre d'exemple, le fait d'utiliser un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être un cas d'innovation ; le fait de conduire des essais systématiques du nouveau site Web par rapport aux outils existants de sensibilisation ou un ancien site Web pour voir celui qui permet une mobilisation plus efficace est une expérimentation.

**équivalent temps plein** (*full-time equivalent*)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

**analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)** (*gender-based analysis plus [GBA Plus]*)

Processus analytique utilisé pour évaluer l'effet des politiques, des programmes et des services sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes allosexuelles en fonction de multiples facteurs, notamment la race, l'ethnie, la religion, l'âge et l'incapacité physique ou mentale.

**priorités pangouvernementales** (*government-wide priorities*)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2020-2021, les thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2019 (c'est-à-dire lutter contre les changements climatiques, renforcer la classe moyenne, parcourir le chemin de la réconciliation, assurer la santé et la sécurité des Canadiens et placer le Canada en position favorable pour assurer sa réussite dans un monde incertain.

**initiative horizontale** (*horizontal initiative*)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

**dépenses non budgétaires** (*non-budgetary expenditures*)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

**rendement** (*performance*)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**indicateur de rendement** (*performance indicator*)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**production de rapports sur le rendement** (*performance reporting*)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**plan** (*plan*)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**dépenses prévues** (*planned spending*)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

**programme** (*program*)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

**répertoire des programmes** (*program Inventory*)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

**résultat** (*result*)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique,

d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**dépenses législatives** (*statutory expenditures*)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

**cible** (*target*)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

**dépenses votées** (*voted expenditures*)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

## Notes en fin d'ouvrage

- <sup>i</sup> Plan de partenariat et de mobilisation des Autochtones, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/apercu-plan-partenariat-mobilisation-autochtones.html>
- <sup>ii</sup> Programme de soutien des capacités des autochtones, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/participation-public/programmes-aide-financiere/programme-soutien-capacites-autochtones.html>
- <sup>iii</sup> Guide du praticien sur les évaluations d'impact fédérales en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale.html>
- <sup>iv</sup> Programme de dialogue sur les politiques, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/participation-public/programmes-aide-financiere/programme-dialogue-politiques.html>
- <sup>v</sup> Plateforme de sciences et de données ouvertes, <https://osdp-psdo.canada.ca/fr/psdo>
- <sup>vi</sup> Analyse comparative entre les sexes plus, <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>
- <sup>vii</sup> Analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de l'évaluation d'impact, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/analyse-comparative-sexes-plus.html>
- <sup>viii</sup> InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- <sup>ix</sup> Solutions Mieux-être LifeWorks, <https://lifeworks.com/fr>
- <sup>x</sup> Comptes publics du Canada, <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- <sup>xi</sup> InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- <sup>xii</sup> Site Web de l'Agence, Responsabilité, rendement et rapports financiers, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/organisation/transparence/responsabilite-rendement-et-rapports-financiers.html#fin>
- <sup>xiii</sup> *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.21/index.html>
- <sup>xiv</sup> *Loi sur l'évaluation d'impact*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.75/index.html>
- <sup>xv</sup> Site Web de l'Agence, Mandat, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/organisation/mandat.html>
- <sup>xvi</sup> Lettre de mandat du ministre, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/01/15/archivee-lettre-de-mandat-supplementaire-du-ministre-de-l'environnement>
- <sup>xvii</sup> Site Web de l'Agence, Transparence et rapports, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/organisation/transparence.html>
- <sup>xviii</sup> InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#d%C3%A9but>
- <sup>xix</sup> Site Web de l'Agence, Transparence et rapports, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/organisation/transparence.html>
- <sup>xx</sup> Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>